

ACCÈS

L'Unité de Jour Autisme
est située :

CENTRE HOSPITALIER ALPES-ISÈRE
Pôle TSA
UJA
3, Rue de la Gare
CS 20100
38521 SAINT EGREVE Cedex



Elle est rattachée à la Structure Intersectorielle
Autisme Enfants
du **Pôle des Troubles du Spectre de l'Autisme**.

CONTACTS

MÉDECIN PSYCHIATRE :

Dr Florence PUPIER
fpupier@ch-alpes-isere.fr

MÉDECIN PÉDIATRE:

Dr Claire PEROT
cperot@ch-alpes-isere.fr

CADRE DE SANTE :

Henriette AHLBORN
hahlbornl@ch-alpes-isere.fr
04.76.56.49.43

ASSISTANTE MEDICO-ADMINISTRATIVE :

Christelle BOUJARD
cboujard@ch-alpes-isere.fr
04.76.56.47.06



UNITE DE JOUR AUTISME (UJA)

**PÔLE CLINIQUE TROUBLES
DU SPECTRE DE L'AUTISME
ENFANTS**

UNITÉ DE JOUR AUTISME

Présentation

PUBLIC ACCUEILLI

Enfants et Adolescents porteur d'un TSA âgés de 5 à 18 ans.

HORAIRES D'OUVERTURE

Du Lundi au Vendredi de 9h30 à 16h30

Accueil en demi-journées jusqu'à 4 fois par semaine

- ✓ Matin : 9h30 – 12h00
- ✓ Après-midi 13h30– 16h00

UNE EQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE

- Médecin psychiatre
- Médecin pédiatre
- Cadre de santé
- Psychologues et neuropsychologues
- Infirmiers
- Éducateurs spécialisés
- Aides soignants
- Psychomotricien
- Orthophoniste
- Professeur des écoles spécialisé
- Assistante sociale
- Assistante médico-administrative
- Agents de service hospitalier

Actions/Objectifs

Principe général :

L'UJA est une unité intersectorielle.

Les modalités de prise en charge sont contractualisées avec les familles.

La durée de prise en charge est de 3 semaines à maximum un an en fonction du projet thérapeutique individuel de l'enfant .

Tout au long de la prise en soin de l'enfant les professionnels travaillent étroitement avec les familles lors des visites à domicile.

En cas de scolarisation, des visites à l'école sont réalisées pour un accompagnement personnalisé efficace.

L'équipe pluridisciplinaire accompagne votre enfant également lors des groupes des habilités sociales ainsi que vous, parents à travers les groupes parents.

Notre service travaille selon les recommandation de l'HAS.

PROCEDURE DE DEMANDE

Pas de liste d'attente afin de répondre de manière plus réactive aux besoins. Lorsque une place se libère nous informons les médecins :

1 – DEMANDE EMANANT D'UN MEDECIN par mail ou courrier postal à adresser au médecin responsable de l'UJA, et au cadre de santé UJA

2 - ENVOI DU DOCUMENT « DOSSIER RECUEIL DE LA DEMANDE » au médecin demandeur

3 - ETUDE DE LA DEMANDE par l'équipe UJA (médecins, cadre, psychologues, assistante sociale)

4 – REPONSE AU MEDECIN ADRESSEUR par mail